

Les TICs dans les pays des Suds : Quarante années de recherche - 1970 – 2010

Abdelfettah Benchenna

► **To cite this version:**

Abdelfettah Benchenna. Les TICs dans les pays des Suds : Quarante années de recherche - 1970 – 2010. Tic

société, association ARTIC, 2012, 5 (2-3), 10.4000/ticetsociete.1130 . hal-01859702

HAL Id: hal-01859702

<https://hal-univ-paris13.archives-ouvertes.fr/hal-01859702>

Submitted on 27 Aug 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



tic&société

Vol. 5, n°2-3 | 2012

Les TICs dans les pays des Suds

Les TICs dans les pays des Suds : Quarante années de recherche - 1970 - 2010

Abdelfettah Benchenna



Éditeur

Association ARTIC

Édition électronique

URL : <http://ticetsociete.revues.org/1130>

DOI : 10.4000/ticetsociete.1130

Référence électronique

Abdelfettah Benchenna, « Les TICs dans les pays des Suds : Quarante années de recherche - 1970 – 2010 », *tic&société* [En ligne], Vol. 5, n°2-3 | 2e sem. 2011 / 1er sem. 2012, mis en ligne le 21 juin 2012, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://ticetsociete.revues.org/1130> ; DOI : 10.4000/ticetsociete.1130

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

Licence Creative Commons

Les TICs dans les pays des Suds : Quarante années de recherche 1970 – 2010

Abdelfettah BENCHENNA

Maître de conférences
Université Paris 13
Labsic – MSH Paris Nord
benchenna@univ-paris13.fr

Abdelfettah BENCHENNA est maître de conférences à l'Université de Paris 13. Membre du Labsic, ses travaux de recherche portent sur les rapports Nord-Sud à l'ère du numérique et sur les actions des organisations internationales dans ce domaine. Il s'intéresse également aux industries culturelles et aux questions de l'éducation et de la formation dans ces pays et à la problématique médias et migration maghrébine.

TIC et pays des Suds : lecture partielle dans quarante années de recherche :
1970 - 2010

*« Car enfin ce Tiers Monde ignoré,
exploité, méprisé comme le Tiers Etat,
veut, lui aussi, être quelque chose »*

(Alfred Sauvy, Trois mondes, une planète,
Nouvel observateur, 14 août 1952)¹.

Cette contribution ne prétend nullement faire un état exhaustif sur une problématique aussi large que celle des « technologies de l'information et de la communication (TICs) dans les pays des Suds » durant une période aussi étendue. Cette question a mobilisé les sciences humaines et sociales depuis le début des années soixante-dix, sous différents angles et au travers différentes disciplines et interdisciplines. Économistes, politologues, sociologues, géographes et chercheurs en sciences de l'information et de la communication ou en relations internationales-contribuent depuis quarante ans à questionner la place des TICs dans un contexte complexe et aux réalités sociales, économiques et politiques multiples et en constante évolution.

Notons également que la littérature sur ce sujet ne se limite pas à la production académique. Elle provient également d'organisations intergouvernementales ou internationales (Unesco, IBI, IUT, etc.). Il sera question ici de ces productions, non pas pour les analyser mais pour voir comment elles sont mobilisées par les chercheurs. Notre hypothèse à ce niveau est que la production des organisations internationales, sur la thématique des TIC dans les pays des Suds a souvent imposé les sujets et les problématiques à traiter par la recherche académique.

Les *best sellers* d'essayistes de tout genre, comme *Le Défi mondial* de Jean-Jacques Servan Shreiber, paru en 1980, ne feront pas partie de notre corpus. Construits souvent sous forme de prophéties, ce type de littérature éclaire sur les discours galvaudés autour des TIC et le développement. Ils n'apportent cependant rien à la compréhension des faits et des enjeux.

Notre objectif est de proposer une lecture critique des productions scientifiques qui traitent des TICs dans les pays des Suds, depuis les années 70

¹ Texte accessible à l'url suivant : <http://www.homme-moderne.org/societe/demo/sauvy/3mondes.html>

jusqu'à la fin de la première décennie des années 2000. Il s'agit à la fois d'identifier leurs apports et leurs limites, de repérer les moments de rupture durant cette longue période puis de terminer par l'état actuel de la recherche en la matière et plus particulièrement dans les pays d'Afrique.

Trois questions seront développées : quelles sont les caractéristiques de ce champ de recherche ? Quelles sont les thématiques majeures qui ont marqué la recherche s'intéressant aux TICs dans les pays des Suds ? Quelle place pour la dimension critique des objets étudiés ?

Parallèlement à quelques ouvrages de référence ayant marqué cette période, notre corpus est constitué de deux revues académiques françaises consacrées totalement aux TICs dans les pays des Suds :

1. *Les Cahiers de NetSuds*², première publication périodique consacrée aux TICs dans ces régions du monde, sont lancés, au début des années 2000, par Annie Chéneau-Loquay.
2. La revue électronique *Tic et développement*³, créée à la même époque par Pascal Renaud (IRD). Elle cessera d'exister sept ans plus tard.

Il sera élargi à des articles, à des dossiers parus dans des revues scientifiques en sciences sociales s'intéressant soit aux TICs, soit aux pays qualifiés autrefois de « Tiers-monde », de « sous-développés » ou « en voie de développement » :

3. La revue *Terminal*, dans sa version magazine, où deux dossiers, parus respectivement en janvier 1984 et 1986, ont été consacrés à l'informatisation des pays « en voie de développement » et à « l'indépendance technologique ». Nous nous intéresserons également à un numéro, paru en 2006, consacré à « la fracture numérique ».
4. Trois numéros de la revue *Tiers-monde* ont également été consacrés aux technologies de l'information et de la communication, au sens large. Coordonnés par Yvonne Mignot-Lefebvre, respectivement en 1977, 1987 et 1994⁴, ces trois volumes fournissent une vue d'ensemble sur les questionnements, les débats et les réflexions

² Les numéros des cahiers sont accessibles en texte intégral à l'url suivant <http://revues.mshparisnord.org/netsuds/index.php>

³ Cette archive est accessible à l'url suivant www.tic.ird.fr

⁴ Les trois volumes sont accessibles en ligne sur Persée, le portail des revues scientifiques en sciences humaines et sociales www.persee.fr

sur les systèmes d'information et de communication en Afrique, en Asie et en Amérique Latine, ~~presque~~ pendant presque vingt ans.

5. La revue *Les enjeux de la communication* a également publié plusieurs articles consacrés à cette thématique. Elle fait également état des actes des deux éditions du colloque international Communication et changement social en Afrique, tenu respectivement à Douala en 2008 et à Grenoble en 2010.

Mais avant tous ces développements, une mise au point sur deux notions, à savoir « pays des Suds » et « TIC », nous semble nécessaire afin de lever les ambiguïtés qui entourent ces deux notions et de délimiter avec précision ce que nous traiterons dans la suite de cette contribution. Que l'on parle de « pays des Suds » ou de « TICs », ces deux expressions ont des contours flous et mouvants. La géographie des pays dits du Tiers-monde des années soixante-dix ne recouvre plus les mêmes réalités aujourd'hui dans les pays du Sud ou des Suds. De même, le périmètre des technologies de l'information de la communication des années soixante-dix est très différent de celui des années 2000. Deux concepts qui méritent une mise au point pour mieux suivre les évolutions des relations entre TICs et pays des Suds durant la période qui nous préoccupe.

1. Pays des Suds, TICs : de quoi parle-t-on au juste ?

1.1. Du « Tiers-monde » aux « pays des Suds » ...

« Tiers-monde », « pays sous développés », « pays en voie de développement », « pays du Sud », « pays émergents », plus récemment « pays en transition », autant de termes pour désigner des pays aux réalités très hétérogènes et qui sont datés historiquement. Chacune de ces appellations met l'accent sur un aspect tout en en négligeant d'autres. Si l'utilisation de « pays en voie de développement » insiste sur la dimension économique, l'expression « Tiers-monde » est politique [Curran, 1990, p. 87].

Utilisé depuis les années 50, en pleine période de décolonisation [Michel, 1993, pp. 154-168], le terme « Tiers-monde » est chargé idéologiquement. Sont mis en avant les rapports de domination entre les pays colonisateurs et les pays anciennement colonisés. Alfred Sauvy utilisa l'expression pour la première fois en 1952. Georges Balandier la reprend en 1956 pour désigner l'ensemble des

pays sous-développés. La notion de « pays du Sud », appellation contestée et contestable, est apparue avec le rapport de la commission Willy Brandt, *Nord-Sud : un programme de survie*, publié en 1980.

Nous sommes passés progressivement d'une appellation qui, au sens de George Balandier, « désigne [...] la revendication des tierces nations qui veulent s'inscrire dans l'Histoire »⁵ à des notions plus *soft* : « pays en développement » ou « pays du Sud ». Le caractère englobant de cette dernière la rend fragile. Un pays comme la Chine est difficilement comparable au Soudan ou au Tchad. L'Arabie saoudite ne peut être mise dans le même groupe de pays que la Thaïlande ou le Brésil. La diversité de ces pays oblige à reconsidérer la notion de « pays du Sud ». Cette reconsidération amène plusieurs chercheurs à penser les pays du Sud dans leurs pluralités et les incite à parler « des pays des Suds ». En effet, si certains de ces pays sont considérés moins avancés (PMA), d'autres sont présentés, depuis quelques années, comme des pays « émergents », terme utilisé en 1981 par Antoine van Agtmael⁶, économiste néerlandais à la Société financière internationale, pour parler de pays en développement offrant des opportunités pour les investisseurs.

En quarante ans de production scientifique sur les TICs dans les pays du Sud, le vocable « Tiers-monde » est utilisé par certains auteurs dans les années soixante-dix et quatre-vingts. Il sera délaissé progressivement au profit de « pays du Sud », plus neutre, ou encore dans des cas plus précis par « pays émergents ». Mais le choix des termes cache, à notre sens, une rupture qui s'est traduite par une distanciation nécessaire que beaucoup de chercheurs se sont imposés. Geoffrey Reeves met la notion entre guillemets quand il publie, en 1993, son livre *Communications and the "Third World"*. Beaucoup sont les auteurs qui utilisaient le terme « Tiers-monde » dans les années soixante-dix et quatre-vingts pour insister sur le caractère politique des rapports qu'engendre la diffusion des TIC dans ces pays.

1.2. TICs ?

Avec des perspectives différentes, plusieurs auteurs et organismes supranationaux (OCDE, par exemple) ont tenté, depuis une vingtaine d'années, de délimiter ce que l'on peut entendre par TIC « technologies de l'information et de la communication ». Syntagme aux contours mouvants, les TIC des années

⁵ *L'express* du 9 octobre 2003, article accessible à l'url suivant : http://www.lexpress.fr/culture/livre/on-n-importe-pas-la-democratie_819068.html

⁶ http://www.lemonde.fr/economie/article/2010/01/25/les-pays-emergents-dans-le-monde_1296196_3234.html

80 ne recouvrent pas les mêmes réalités techniques, industrielles ou en terme d'usages que celles des années 90 et encore moins celle des années 2000 et 2010. Au début des années 90, cette notion n'était pas usitée de la même façon qu'aujourd'hui. On parlait de NTIC, de « machines à informer » ou encore de « *machines à communiquer* » en référence à l'ouvrage de Pierre Schaeffer, paru en 1972. Dans un article publié en 1992 dans la revue *Culture technique*, Robert J. Chapuis [1992, p. 11] parle de « télémates ». Il tente d'en dresser une typologie en identifiant quatre familles, tout en précisant d'entrée de jeu que la tâche est difficile. Il distingue les terminaux de réseaux publics (minitel, fax, réseaux télex, réseaux de transmission de données, etc.), des terminaux de réseaux privés (réseaux locaux ou mini-réseaux), de machines qui fonctionnent de façon autonome (les magnétophones, les baladeurs, électrophones), d'outils de distribution de biens et de services (caisses enregistreuses avec lecture optique). Je me limiterai ici à trois auteurs qui, à mon sens, proposent chacun de son côté, une définition des TICs, en partant de perspectives différentes.

En 1992, Josiane Jouët désigne les TIC par « *un ensemble vaste et hétérogène de systèmes de communication, de matériels, de biens d'équipement qui se greffent sur les innovations de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel, et sur les synergies qui se sont dégagées entre ces secteurs* » [Jouët, 1992, p.177]. Pour cette auteure, « *l'appellation technologie informatisée eut sans doute été plus appropriée.* » [Jouët, 1992, p. 178]. Le principe unificateur de ces technologies repose sur la numérisation et sur la logique algorithmique qui dictent leur mode de fonctionnement. De son côté, Pierre Musso [1994, p. 7] fait le constat qu'une première définition des TIC s'appuie sur la coexistence de trois domaines - les télécommunications, l'audiovisuel et l'informatique - et leurs croisements (télématique) voire leurs hybridations (multimédia). À l'inverse de Josiane Jouët, il considère le contenu comme partie intégrante des TICs pensées comme un ensemble indissociable de trois éléments : les terminaux (de la téléphonie, de l'audiovisuel, de l'ordinateur, de la télématique, des CD, etc.), les contenus (les logiciels, les programmes audiovisuel, les jeux vidéo, etc.) et les réseaux (satellite, câble ou téléphone).

Dans une perspective historique sur l'apport de la sociologie des usages des TIC, Josiane Jouët [2000, p. 490] englobe dans cette notion des objets interactifs ou numériques, comme le vidéotex (début de la télématique), le cédérom, la téléphonie mobile, Internet ou les réseaux d'entreprise. Prenant en compte les critères de la numérisation et de la logique algorithmique, elle exclut les médias de masse, comme la télé. Dix ans après, au regard des avancées technologiques actuelles telles que la télévision connectée à Internet, peut-on - doit-on - considérer cette dernière comme faisant partie de cet ensemble que

sont les TIC ? Dès le début 2000, Bernard Miège va parler de « *chevauchement entre TICs et médias, voire même indifférenciation entre eux* », « *d'absorption des TICs de l'ensemble de la communication* », ce qui, selon lui, pose problème sur le plan théorique. Il insiste sur le fait que les TICs et les médias ne sont pas réductibles les uns aux autres. Il introduit les différenciations suivantes :

« Si les médias, de masse ou non, prennent appui sur des dispositifs techniques relevant des TICs, ils donnent lieu à la formation d'organisations aux caractéristiques économicoculturelles désormais assez bien identifiées, et à la diffusion régulière de programmes informatifs et/ou culturels à des publics de plus en plus "ciblés"; les TICs, quant à elles, débordent nettement le cadre des médias : non seulement pour certains elles se limitent à favoriser des échanges interindividuels, mais elles ne supposent pas nécessairement le recours à des programmes (de quelque nature que ce soit) ni une continuité de la diffusion ; si, comme les médias, elles entraînent et renforcent la médiatisation de la communication, les processus qu'elles favorisent diffèrent, elles peuvent se passer des instances de médiation constituées (comme le journalisme) et elles ont tendance à "irriguer" tous les champs sociaux (à la différence des médias, eux-mêmes à l'origine de champs spécifiques) » [Miège, 2003, p. 65] .

Dans un autre document, le même auteur [2007, p. 17]) va insister sur la dimension économique, marchande et industrielle des TICs. Celles-ci ne se limitent pas à leur inscription dans des outils, des appareils ou des dispositifs. Elles émanent et participent d'un environnement presque entièrement marchand et même industrialisé, ce qui interdit de les envisager seulement du point de vue des consommations et même des usages qu'elles engendrent.

Au regard de ces développements, nous essayerons de penser les TICs dans leurs évolutions technologiques durant la période qui nous intéresse. Si les TICs étaient synonymes de télécommunications et d'informatique dans les années 70 et 80, leurs chevauchements avec les médias classiques ne peuvent être ignorés actuellement, tant en terme d'usages qu'en terme de stratégies des acteurs économiques intervenant dans ce vaste domaine, celui des TICs. L'absorption des médias par les TICs, au sens défini par Bernard Miège plus haut, a des répercussions sur la façon de penser les TICs par les pouvoirs

politiques, dans certains pays des Suds, en terme de mise en place d'organes de régulation, par exemple, dès le début des années 2000.

2. TIC et Suds : quelques caractéristiques de la recherche

2.1. Une littérature de plus en plus cloisonnée géographiquement

Une vue d'ensemble de la littérature sur les TICs dans les pays du Tiers-monde montre qu'elle tend à être de plus en plus cloisonnée géographiquement. Si les travaux menés durant les années soixante-dix et quatre-vingts présentent une diversité où se côtoient des textes traitant de cette question dans les trois continents africain, asiatique et latino-américain, le cas est de plus en plus rare ces deux dernières décennies. Si la recherche francophone affiche un intérêt pour les pays francophones du Sud, et plus particulièrement les pays africains, des publications conduites par des chercheurs d'origine indienne, par exemple, sont concentrées majoritairement sur les pays de l'Asie. L'ouvrage coordonné par Zahid Hussain et Vanita Ray, *Medias and Communication in the Third World*, en est une illustration, parmi d'autres. Composé de vingt-deux contributions, cet ouvrage collectif, résultat d'une recherche organisée par l'Academy Of Third World Studies à New Delhi en 2000, propose une majorité de textes consacrés à l'Inde en particulier et aux pays d'Asie, en général. Pourtant, les exemples centrés sur les pays francophones du Sud ne manquent pas mais les travaux sur les TICs dans ces pays sont de moins en moins confrontés aux recherches portant sur la même question dans les pays d'Amérique latine ou des pays comme l'Inde ou la Chine. Alors que se développent, de part le monde, des ressources numériques accessibles en ligne, les travaux de recherche traitant des pays de l'Afrique anglophone restent très peu connus des chercheurs francophones travaillant sur ces mêmes questions.

2.2. Un domaine de recherche qui souffre d'un déficit de visibilité

À défaut d'une recherche structurée en sciences sociales et sciences humaines dans les universités africaines et ce, malgré les efforts déployés par des chercheurs ou institutions académiques africaines (*La revue africaine des*

*médias*⁷, qui dépend du CODESRIA⁸, basé à Dakar, a consacré totalement ou partiellement trois numéros aux TICs en Afrique), les travaux publiés sur les TICs en Afrique francophone restent très peu visibles. Plusieurs raisons sont à l'origine de cet état de fait. La plus importante d'entre elles est que ce domaine de recherche reste très fragmenté. Il n'existe pas, à notre connaissance, d'équipe structurée et pérenne dans des laboratoires de recherche travaillant sur les TICs dans les pays du Sud. En France, un organisme comme l'IRD, qui « a pour vocation de mener des recherches au Sud, pour le Sud et avec le Sud »⁹, ne dispose d'aucune équipe travaillant sur les TICs, les médias et la communication dans ces pays.

Pendant vingt-cinq ans (1979-1994), la revue *Tiers-Monde*, le plus souvent en collaboration avec la SFSIC et le CECOD (Centre d'étude comparative sur le développement, relevant du CNRS), a publié un ensemble de travaux portant sur l'articulation entre systèmes de communication et développement [Mignot-Lefebvre, 1994, p. 245]. Ces ouvrages traitaient de « audiovisuel et développement », de « transfert de technologies de communication et développement » ou d'« identité culturelle ». Si, durant les années 80, les travaux du CECOD étaient plus consacrés à des problématiques en lien avec les débats au sein de la commission McBride et sur le NOMIC, de nouvelles perspectives ont émergé durant les années 90. L'accent sera mis plus sur les TICs comme facteur de production plus que comme facteur culturel. Il est davantage question d'interroger à la fois « les conditions réelles d'accès aux TICs dans les pays du Sud », les politiques et les stratégies « des acteurs des *Tiers-Monde* pour favoriser les transferts de technologies ou éventuellement pour les freiner afin de mieux les contrôler » [Mignot-Lefebvre, 1994, p. 246].

Au début des années 2000, sous la pression d'une actualité chargée par les deux éditions du SMSI mais également par les mouvements de privatisation des opérateurs télécoms en Afrique au milieu des années 90, des tentatives de structuration de la recherche française s'intéressant à cette question ont été initiées par des structures comme l'AUF, l'IRD ou le CNRS. Force est de constater qu'elles ont du mal à se pérenniser. Le portail dédié aux TICs dans le Sud, lancé par Pascal Renaud¹⁰ en 2005 au sein de l'IRD, n'est plus fonctionnel depuis 2010. Initié en 2006 par l'AUF, Res@tice, réseau des chercheurs en technologie de l'information et de la communication pour l'enseignement, n'a duré que quatre ans. « L'AUF a cessé tout soutien à ses réseaux de chercheurs

⁷ <http://www.codesria.org/spip.php?rubrique61&lang=fr>

⁸ Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique

⁹ <http://www.ird.fr>

¹⁰ www.tic.ird.fr/

depuis janvier 2011 », peut-on lire sur la page d'accueil du site consacré à ce réseau¹¹. D'autres initiatives ont également cessé d'exister : ANAIS¹², AFRICA'NTI¹³, ou INTIF¹⁴. Il s'agissait de programmes ou de dispositifs permettant, chacun à sa façon, de faire connaître les résultats de recherches, d'annoncer des manifestations scientifiques ou de mettre à la disposition des curieux une documentation en lien avec les TICs en Afrique. La seule manifestation scientifique dans l'espace francophone qui continue à être pérenne est le colloque Communication et développement, co-organisé tous les deux ans par le GRESEC et sa chaire Unesco de la communication à Grenoble et l'Université de Douala au Cameroun.

2.3. Des travaux de recherche qui collent souvent à l'actualité

Telle est la troisième caractéristique des recherches académiques portant sur les TICs dans les pays du Sud. Si les décennies soixante-dix et quatre-vingts portaient sur des problématiques comme le transfert des technologies informatiques, les années 2000 ont vu une production abondante sur la « fracture numérique », le sommet mondial de la « société de l'information » ou les privatisations des opérateurs télécoms. Ces thématiques, dictées par l'actualité des débats dans les sphères internationales, ont toujours orienté la recherche sur les TICs dans les pays des Suds. Il est très rare de voir, par exemple, la génération des chercheurs des années 2000 interroger des expériences ou des projets d'intégration des TICs déployées dans les années soixante-dix ou quatre-vingts, avec la prise de recul nécessaire que ce temps long permet et impose pour éclairer les lecteurs sur leur contexte et sur les raisons de leur mise en place, d'analyser *a posteriori* les stratégies des acteurs à leur origine ou encore d'examiner les facteurs ayant contribué à leur réussite ou à leur échec. Yvonne Mignot-Lefebvre [1994, p. 248] a raison quand elle écrit :

« Que reste-il des télévisions éducatives des années 60 qui devaient permettre de scolariser tous les enfants, d'éradiquer l'analphabétisme et de moderniser l'agriculture ? Que sont devenus les bunkers informatiques des années 70 qui allaient

¹¹ <http://www.resatice.org>

¹² Réseau international pour l'appropriation des NTIC en Afrique et en Europe

¹³ Programme AFRICA'NTI dirigé par Annie Chéneau-Loquay – CEAN-CNRS

¹⁴ Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation, organe subsidiaire de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie

gérer la presque totalité des services et des biens d'un pays ? »

Ces interrogations, parmi d'autres, sont nécessaires parce qu'elles permettent à la fois de mieux contextualiser le présent et d'interroger le véritable rôle des TICs dans ce que l'on appelle « développement » ou « changement social ».

De telles perspectives restent cependant difficiles sur des territoires parfois hostiles à la recherche et au chercheur. Plusieurs raisons peuvent être évoquées. La plus importante d'entre elles est la difficulté d'accès aux archives et l'identification de personnes ressources qui acceptent d'apporter, par leur témoignage, des clés d'explication et des éclairages sur une expérimentation, sur un projet ou sur une orientation politique. Nombreux sont les projets, les expérimentations pour lesquels leurs porteurs se sont très peu souciés de constituer des archives portant sur leurs initiatives, soit parce que cet aspect n'était pas jugé important, soit par manque de compétences en la matière, soit encore pour éviter de laisser toutes traces qui pouvaient, à l'avenir, devenir compromettantes.

3. L'accès aux TICs : une préoccupation majeure

L'accès des pays des Suds aux technologies de l'information et de la communication est une préoccupation très présente dans les discours des organisations internationales (Unesco, IBI, IUT, etc.) depuis les années soixante-dix. Elle s'est traduite, respectivement, par deux notions : « **transfert des technologies** », puis « **fracture numérique** ». Présentée aux pays des Suds comme le moyen de rattraper le « retard » en matière de modernisation, la première notion a dominé les débats durant les années soixante-dix et quatre-vingts pour laisser place à son corollaire, la « fracture numérique », durant les années 90 et 2000.

Si la première période se caractérise par des discours volontaristes, la seconde période consomme et reconnaît, à notre sens, les échecs de la première période, surtout pour les pays africains. Elle continue, cependant, à entretenir les illusions d'un discours déterministe qui réduit la question de l'appropriation des TICs au seul problème de l'accès.

Comment la question de l'accès aux TICs s'est-elle répercutée sur la production scientifique ? Comment la recherche en sciences sociales a-t-elle abordé respectivement les questions du « transfert » des TICs puis de la

« fracture numérique » dans les pays des Suds ? Quels apports ? Quelles limites ? Quels enseignements peut-on en tirer *a posteriori* ?

3.1. Le transfert des TICs : entre jubilation et rejet

L'accès aux TICs dans les pays des Suds est fortement associé à une question plus globale, celle du « développement » ou, plus précisément, à celle de sortir ces pays du « sous-développement ». L'idée sous-jacente, depuis quarante ans, est de savoir si les TICs peuvent accompagner, voire provoquer un changement qui fait passer ces pays de l'état de sous-développement à un état final, celui de développement. Si les débats en la matière sont polarisés entre deux paradigmes opposés, celui de la « modernisation » et celui de la « dépendance », d'autres perspectives ont vu le jour depuis, sans pour autant que les deux paradigmes cités disparaissent totalement.

Le transfert des technologies en général vers les pays des Suds a soulevé durant les trois décennies 60, 70 et 80 plusieurs questionnements aux enjeux à la fois scientifiques, industriels, économiques, culturels et politiques.

Le transfert international des technologies de l'information et de la communication est pensé, jusqu'à la fin des années soixante-dix, de façon similaire à celui des autres technologies. Dans le secteur informatique, par exemple, les ordinateurs de troisième génération étaient mobilisés essentiellement pour des tâches scientifiques dans les laboratoires ou de gestion dans les grandes entreprises et les administrations. Les transferts de la technologie informatique vers les pays du Tiers-monde étaient fondés essentiellement sur les intérêts des entreprises étrangères présentes dans ces pays et la concentration monopoliste du capital [Mattelart, Schmucler, 1983, pp. 102-103].

Deux paradigmes, diamétralement opposés, vont proposer deux lectures différentes quant aux impacts des transferts de technologies de l'information et de la communication sur les pays du Tiers-monde : le paradigme de la modernisation et celui de la dépendance¹⁵.

Le premier modèle d'analyse conçoit le développement comme un état final d'un processus qui passe inéluctablement par la modernisation des pays sous-développés pour atteindre un niveau équivalent à celui des sociétés industrielles occidentales. Le transfert des technologies modernes est présenté comme un

¹⁵ Voir à ce sujet le texte de Servaes et Schields, publiée dans la revue TIS, 1988, et accessible en ligne sur <http://revues.mshparisnord.org/disparues/>

raccourci, un accélérateur du développement [Emmanuel, 1981, p. 33]. Une conception qui véhicule « *une croyance occidentale selon laquelle la technologie permet de résoudre bon nombre de problèmes et de brûler les étapes* » [Mignot-Lefebvre, 1994, p. 249]. Le développement est pensé comme une « *modernisation au niveau des systèmes sociaux* ». C'est « *une forme de changement social dans laquelle des idées nouvelles sont introduites dans un système social en vue d'élever le niveau de vie en termes de revenu par habitant, grâce à des méthodes de production plus modernes et une meilleure organisation de la société* » [E. Rogers et F. Shoemaker, 1971, p. 11 cités par Mowlana H., Wilson L. J., 1990, p. 9].

Le second paradigme, celui de la dépendance, insiste quant à lui sur le caractère endogène de la technologie. Celle-ci est associée à la structure culturelle, sociale et économique où elle a été conçue. Pour les défenseurs de ce paradigme, les spécificités des problèmes socio-économiques des pays du Tiers-monde ne peuvent trouver solution dans des technologies importées des pays industrialisés, pensées et conçues pour ces pays.

Concernant les technologies de l'information et de la communication, nombreux sont les auteurs qui ont soutenu la thèse selon laquelle les TICs sont une condition suffisante pour embrasser le développement économique et social. Ce paradigme trouve ses sources dans les travaux, portant sur les médias, de Daniel Lerner [1958]), de Everett Rogers [1962], de Schramm [1964], de Ithiel de Sola Pool [1963] pour ne citer qu'eux.

En prenant le Moyen-Orient comme exemple, Daniel Lerner voit dans l'appropriation des médias un vecteur de modernisation, au sens d'occidentalisation, de cette région du monde, en particulier, et des autres pays du Tiers-monde, en général. Les médias sont présentés comme un moyen pour les sociétés traditionnelles de découvrir la vie moderne des pays de l'Occident. Cette vision fait table rase du contexte de réception. Le développement est réduit à une modernisation qui dépend du niveau de l'urbanisation, de celui d'alphabétisation, de la participation politique et de la participation aux médias [Lerner, 1958]. Les travaux de Lerner sur le développement et sa théorie de la modernisation vont exercer une influence très importante sur les recherches de sociologues américains qui s'intéressaient au processus du changement social dans les pays en développement [Mowlana H., Wilson L. J., 1990, p. 10]. Quelques années plus tard, en 1964, Wilbur Schramm publia un livre qui peut être considéré comme une opérationnalisation de la thèse de Daniel Lerner. Les différents projets et séries de travaux publiés, menés sous l'égide de l'Unesco¹⁶,

¹⁶ Ces documents sont accessibles en ligne sur le site web de l'Unesco à l'url suivant unesdoc.unesco.org/

sont là pour en témoigner. Une des thèses majeures de Schramm est que le développement économique est corrélé au développement de la communication.

« Il existe une corrélation frappante entre le niveau de progrès économique, d'une part, et le niveau d'instruction et de moyens de masse, d'autre part. Plus le revenu national par tête est élevé, plus sont élevés le niveau d'instruction, le pourcentage d'enfants en âge scolaire fréquentant l'école, et la circulation des moyens de masse parmi le public » [Schramm W. et Winfield G. F., 1962, p. 5-6].

Beaucoup d'expérimentations mobilisant les médias, le plus souvent à des fins d'alphabétisation et d'enseignement, menées sous la responsabilité d'organisations internationales comme l'Unesco, seront mises à mal en se confrontant à la réalité du terrain. Wilbur Schramm finira d'ailleurs par le reconnaître, dix-sept ans après la publication de son *best seller*, en ces termes :

« Je viens juste de faire l'humiliante expérience de relire un livre que j'ai écrit il y a 17 ans. [...]. Pour dire le vrai, j'ai été un peu déçu. [...] J'aurais pu prévoir plus que je ne l'ai fait. J'aurais dû être plus sceptique sur les possibilités d'application du modèle occidental de développement et prêter plus d'attention au problème de l'intégration des médias de masses aux activités locales. Surtout, j'aurais dû attacher plus d'importance aux contraintes sociales et aux incertitudes du développement et en particulier aux différences culturelles qui font presque obligatoirement du développement une réalité différente d'une culture à l'autre ou d'un pays à l'autre » [Schramm, 1974, p. 4].

Dans ce même document, Schramm plaide pour un modèle de communication au service du développement fondé sur la mobilisation des médias légers :

« Le genre d'avenir prévisible pour les médias au service du développement me paraît être le suivant : dans l'avenir immédiat et dans la mesure où l'attention se concentrera sur l'activité locale, un intérêt et un

Abdelfettah BENCHENNA

appui plus grands seront accordés aux petits médias produits et contrôler localement » [Schramm, 1979, p. 2]).

Ce modèle n'apporta pas non plus les résultats escomptés. Josiane Joüet [1979, p. 561] fournit un exemple sans équivoque de l'échec d'utilisation des médias légers dans le Tiers-monde :

« Les petits médias, à l'instar de toute technologie, ne sont pas des instruments neutres. Les nouveaux systèmes de communication qu'ils génèrent, systèmes à petite échelle, voire micro-systèmes, sont tout autant que les mass media intégrés dans le réseau de domination économique et commerciale du néo-colonialisme. La dépendance en matière de hardware et des services de maintenance se double d'une pénétration culturelle exogène insufflant leurs "modes d'emploi" ».

La substitution de technologies jugées plus lourdes et plus centralisées par des technologies légères et « décentralisée » est une croyance récurrente chez les experts des organisations internationales. Dix ans après les propos de Schramm, le « *Small is Beautiful* » de la micro-informatique a été érigé comme la voie royale à suivre par les pays du Tiers-monde pour sortir du sous-développement. Everett M. Rogers écrivait :

« The most important new media for Third World development are satellites, microcomputers, and VCRs. Satellites offer an especially important advantage to Third World nations: the ability to shrink the costs of communicating at a large distance. Microcomputers are too expensive for most Third World applications to date, but their potential for education and data-handling is promising » [Rogers, 1986, p. 242].

Notons, enfin, que le paradigme de la modernisation trouve ses sources d'inspirations dans le capitalisme libéral. Ses bases idéologiques et économiques mettent l'accent sur l'accueil qui sera fait aux technologies de communication et aux services par les consommateurs. L'essor des technologies de communication dépend de l'intérêt économique des consommateurs, compte tenu des variables du coût et de la demande [Mowlana H., Wilson L. J., 1990, p. 15]). À titre d'exemple, Ithiel de Sola Pool aborde la question de la communication pour le développement en se focalisant sur le rôle

et l'importance des médias commerciaux, à l'image de ceux qui existent aux États-Unis, en faveur du processus de modernisation. Il se pose notamment la question de savoir s'ils ne sont pas plus efficaces, grâce à leurs publicités, que les médias publics pour aiguïser le désir d'un nouveau mode de vie [Kiyindou, 2009b, p. 9].

À l'opposé du paradigme de la modernisation, les analyses critiques des transferts des technologies de l'information et de la communication vers les pays du Tiers-monde, relevant du paradigme de la dépendance, vont mettre l'accent à la fois sur la non adaptation des ces technologies aux réalités et aux besoins de développement des pays destinataires et sur la situation de dépendance technologique des pays du Tiers-monde vis-à-vis des multinationales issues des pays industrialisés. Sont remis en cause les laboratoires de recherche des multinationales situées en Amérique du Nord, en Europe de l'Ouest et au Japon qui détiennent les secrets de fabrication des composants électroniques du matériel informatique et de télécommunication. Le véritable transfert de ces technologies vers la majorité des pays du Tiers-monde, au sens de secrets de fabrication, est limité pour plusieurs raisons : absence de laboratoires de recherche, absence d'infrastructures, absence de politique industrielle, etc. Seuls les produits finals et les services associés sont transférés [Boafo, 1987, pp. 644-645]. Parallèlement à cette dépendance technologique, les pays destinataires le sont souvent sur le plan financier vis-à-vis des pays émetteurs qui leur accordent des prêts pour se procurer leurs technologies.

Plusieurs problèmes liés au transfert de l'industrie informatique, par exemple vers les pays du Tiers-monde, vont être identifiés dès le début des années 80 : maintenance aux mains des multinationales, formation pas assez engagée parallèlement à l'introduction de la technologie, décalage entre le projet du transfert et l'environnement économique et social du pays destinataire [Delahaie, 1984, p. 11]. L'absence de compétences endogènes et le recours aux experts et aux conseillers étrangers émanant des pays industrialisés sont présentés également comme une figure de la dépendance des pays du Tiers-monde vis-à-vis des pays industrialisés [Servaes et Schields, 1988, p. 81]. Sont récusés également les discours accompagnateurs qui instrumentalisent ces technologies en les présentant comme la solution-miracle capable de résoudre les problèmes du sous-développement. Ces discours sont dénoncés également parce qu'ils mettent en avant un « modèle-type de développement », consistant à proposer à ces pays un modèle de société post-industriel qui leur permet un raccourci de rattrapage technologique, de brûler les étapes et éviter les difficultés et les coûts de l'industrialisation subis par les pays industrialisés [Salomon, Lebeau, 1988, pp. 19-38]. Ces analyses mettent le doigt également à

la fois sur l'absence de concertation et de consultation des usagers, cibles de ces technologies, et sur le faible niveau d'analyse des priorités et des besoins authentiques liés au développement et de la manière dont sont utilisées les technologies transférées.

Plusieurs questionnements sont posés quant aux effets des transferts sur l'organisation interne économique et sociale dans ces pays, d'une part, et sur la nature de l'insertion de ces pays dans les relations mondiales, d'autre part. Des interrogations sont également présentes quant aux impacts de ces technologies sur les circuits traditionnels d'information et sur l'emploi.

Durant cette même période, des auteurs se sont interrogés sur la nature des relations qu'entretiennent les entreprises des pays du Nord, exportatrices de ces technologies, avec les pays du Tiers-monde. Armand Mattelart [1976] va mettre en évidence la dimension idéologique liée au transfert des systèmes de communication et le rôle joué par les multinationales dans ce processus. Il montre, par exemple, comment les multinationales (Control Data, IBM, etc.) de l'électronique, de l'informatique se sont très tôt intéressées à des secteurs insoupçonnés, ceux de l'éducation et de la formation, en proposant non seulement le *hardware* mais également les contenus. « *L'intérêt croissant des firmes électroniques pour l'éducation se manifeste d'une façon beaucoup plus globale et structurelle. Ces propriétaires de la haute technologie audiovisuelle ont entrepris maintenant de parfaire le cycle de leur production en y ajoutant cette pièce essentielle que sont les programmes. C'est ainsi que la plupart de ces firmes disposent maintenant de division ou de filiales éducatives* » [Mattelart, 1976, p. 171]. En prenant le cas des entreprises françaises, ce même auteur [Mattelart 1983, p. 195] met le doigt sur la contradiction dans laquelle se trouvaient les pays du Nord vis-à-vis des pays des Suds. D'un côté, l'impératif de conquérir des marchés extérieurs par les technologies de communication produites par les firmes françaises et, de l'autre, celui de trouver de nouvelles formes de coopération et d'association entre le Nord et le Sud. Les propos de Yves de la Haye [1984, p. 118] vont dans le même sens. Il met également en exergue les ambiguïtés des gouvernants qui d'un côté, « *veulent lutter contre l'impérialisme culturel et [...] de chercher à prendre place sur les marchés mondiaux de la communication* ». Il invite les décideurs politiques à rompre avec une politique qui participe au maintien de l'hégémonie économique-politique sur les pays du Tiers-monde et qui les contraint à adopter des technologies qui s'accordent très mal avec leurs besoins de développement.

Le paradigme de la dépendance n'a pas été épargné non plus par les critiques. Servaes et Schields [1988, p. 84] lui reprochent, par exemple, de faire preuve d'un déterminisme dual, contradictoire et inutile. Pour ces deux auteurs, ce paradigme semble substituer le déterminisme sociologique au déterminisme

technique. Ses partisans « *laissent en effet supposer que les technologies occidentales avancées ne peuvent être adaptées à des objectifs non capitalistes : la structure sociale capitaliste et ses besoins déterminent étroitement l'utilisation des technologies* ». Le déterminisme sociologique dont est porteur le paradigme de la dépendance réduit, selon Servaes et Schields, la relation société-technologie à une simple liaison linéaire de cause à effet. Pour ces deux auteurs, « *le progrès technologique est stimulé par un ensemble spécifique de circonstances historiques qui lui donnent sa forme et le définissent. Il faut prendre en compte ces circonstances historiques si l'on veut appréhender la véritable relation entre technologies et sociétés* ». Et pour finir, ils reprochent aux défenseurs de la dépendance une forme de déterminisme technologique parce que « *leur ignorance de la dynamique interne et de l'économie politique propre aux pays en voie de développement les amène en effet à conclure qu'une configuration technologique différente –plus appropriée– pourrait constituer la solution recherchée* » [1988, p. 84].

Au-delà du clivage des paradigmes de « modernisation » et de « dépendance », certains auteurs vont chercher, dès le milieu des années 80, à comprendre les stratégies politiques à l'œuvre des pays du Tiers-monde face à l'industrie informatique. Michel Delapierre et Jean-Benoît Zimmermann [1987, p. 523] vont montrer, par exemple, que les pays du Tiers-monde se trouvaient devant une double contrainte : Ils devaient faire face, d'une part, aux exigences de fonctionnement d'une industrie par essence mondiale et aux contraintes des structures industrielles nationales, d'autre part. Deux logiques de fonctionnement étaient à l'œuvre : celle d'une industrie mondiale qui propose des produits fortement standardisés et celle des états-nations avec leurs spécificités et leurs objectifs propres. Certains pays vont tenter de concilier les deux logiques, d'autres vont exclure l'une des deux.

Michel Delapierre et Jean-Benoît Zimmermann distinguent quatre stratégies différentes des pays du Tiers-monde face à l'informatique. Dans les pays les moins avancés où les objectifs des politiques informatiques étaient centrés essentiellement sur la satisfaction des besoins de l'administration publique, les politiques informatiques se confondaient alors le plus souvent avec des politiques d'informatisation. C'était le cas de la quasi-totalité des pays africains. Ces pays cherchaient une certaine autonomisation par rapport aux sociétés de services étrangères issues des pays industrialisés. Ils s'efforçaient de développer une capacité locale de traitement de l'information administrative en formant des informaticiens locaux pour la fonction publique et les entreprises. Notons au passage que cette orientation était menée, durant les années quatre-vingts, dans le cadre de la coopération internationale, sous l'égide d'une organisation intergouvernementale, l'IBI, point sur lequel nous reviendrons un

peu plus bas. Cependant, les produits importés restaient pour l'essentiel mal adaptés au contexte de ces pays et à leurs besoins spécifiques.

Une deuxième catégorie de pays avait atteint un niveau d'informatisation plus élevé qui leur permettait d'aller au-delà des applications déployées dans la gestion publique. Pour limiter leur dépendance à l'égard de leurs fournisseurs, certains pays africains se sont efforcés d'acquérir une autonomie dans le fonctionnement des équipements en créant une capacité locale de maintenance, comme la Côte d'Ivoire.

Une troisième catégorie de pays ont refusé ouvertement de se soumettre à la norme de fonctionnement de l'industrie mondiale. Ils se sont efforcés de bâtir une industrie nationale protégée de toute concurrence étrangère. L'Inde, la Chine et le Brésil sont donnés en exemple. Notons à ce niveau qu'avec l'avènement de la micro-informatique, certains pays africains (Maroc, Côte d'Ivoire, Sénégal, Madagascar, etc.) ont cru également bien faire en lançant une industrie nationale de montage de micro-ordinateurs, avec l'objectif de créer un marché local de la micro-informatique. Leurs expériences furent des échecs retentissants : l'étroitesse des marchés nationaux, l'absence de recherche et développement, la baisse incessante des coûts de production de la micro-informatique et des composants électroniques sont des raisons parmi d'autres de cet état de fait [Benchenna, 2000, pp. 334-417].

À l'opposé, d'autres pays se sont engagés, dès le début des années quatre-vingts, dans une stratégie de promotion d'une industrie nationale totalement tournée vers l'extérieur. L'objectif était de pénétrer une activité économique rentable et choisir l'informatique comme une spécialisation dans le cadre d'une politique d'insertion dans la division internationale du travail. Les pays d'Asie du Sud-est, Singapour, Taïwan et Hong-Kong avaient adopté ce type de stratégie.

Deux décennies après, l'écart séparant ces pays, aux différentes stratégies mentionnées plus haut, est sans équivoque. Certains pays, l'Inde dans l'industrie du développement du logiciel, les pays du Sud-est asiatique dans la fabrication de composants, sont montrés comme des exemples difficiles à suivre. Ils sont devenus de sérieux concurrents pour les pays développés. La géographie des écarts observés en matière d'intégration des TICs durant les années soixante-dix et quatre-vingt n'est plus celle des années 90 et 2000. Ce recul historique « *montre que les TIC (aussi bien nouvelles qu'anciennes) ne se transfèrent pas tant que le pays bénéficiaire ne s'est pas doté d'une infrastructure scientifique et technologique autochtone. C'est d'ailleurs le paradoxe des pays du Sud où certains comme le Brésil, la Malaisie, la Corée, l'Afrique du Sud qui bénéficiaient au départ de conditions plus favorables, sur le plan industriel et/ou éducatif, ont été en mesure d'avancer plus vite. D'aucuns*

parleraient d'ailleurs de "plusieurs Suds" » [Kiyindou, 2009a, p. 5]. Un élément, parmi d'autres, qui constitue une « *nouvelle donne internationale* » en matière des TICs dès le début des années 90 [Mignot-Lefevbre, 1994, p.244].

Mais est-ce pour autant que les questionnements des chercheurs ont changé ? Est-ce pour autant que les problématiques ont évolué ? Force est de constater que, malgré un certain renouvellement des perspectives de recherche, la question de l'accès reste prédominante, non pas pour tous les pays autrefois relevant de cet ensemble hétérogène qu'est le « Tiers-monde » mais essentiellement pour les pays d'Afrique. Elle sera posée en d'autres termes et présentée sous d'autres vocables, le plus connu d'entre eux étant celui de « fracture numérique ».

3.2. Fracture numérique ou fracture politique ?

Notons tout d'abord que le discours sur la réduction de la « fracture numérique », au sens d'inégalités liées à la diffusion des TICs entre les pays du Nord et les pays du Suds, ne coïncide pas avec le développement de l'Internet et encore moins avec les deux éditions du sommet mondial de l'information, tenues respectivement en 2003 à Genève et 2005 à Tunis. Une organisation intergouvernementale, l'IBI, disparue au milieu des années quatre-vingts, a fait de la lutte contre ces inégalités sa raison d'être de 1974 à 1987 [Benchenna, 2006a et 2006b]. De son côté, l'UIT publia en 1985 un rapport intitulé *Le Chaînon manquant*, dans lequel « *elle attirait l'attention de la communauté internationale sur les déséquilibres choquants en matière d'accès entre pays développés et pays en développement* ». Ce rapport soulignait « *la corrélation directe qui existe entre l'infrastructure des TIC et la croissance économique et que l'on a essayé de quantifier par ce que l'on appelle depuis la "fracture numérique"* ». Cette précision est nécessaire parce qu'elle permet de révéler que nous sommes en présence d'une croyance récurrente, véhiculée par les organisations supranationales depuis plusieurs décennies.

Comment la recherche scientifique sur les TICs dans les pays des Suds, et plus particulièrement pour le cas des pays d'Afrique, s'est-elle emparée de cette question ? Je me limiterai ici à quelques textes parus depuis une dizaine années.

Nombreux sont en effet les auteurs qui, dès le début des années 2000, ont alerté sur le caractère controversé de cette notion de « fracture numérique »¹⁷. L'une des premières publications en France allant dans ce sens est probablement le premier numéro des *Cahiers de Netsuds*, paru en août 2003, sous la direction d'Annie Chéneau-Loquay. L'auteur met en garde sur l'emploi qui est fait de cette notion et sur « *la vision linéaire et déterministe du progrès qui [...] voit toujours dans la réduction de cette fracture la voie royale vers la "réduction de la pauvreté" et le développement* » [Chéneau-Loquay, 2003, p. 1]. Nicolas Péjout, dans le même ouvrage, lui emboîte le pas pour s'interroger sur les finalités d'un activisme croissant constaté au niveau national, régional, international, public et privé, qui « *ne peut être pertinent que si la réflexion en amont ne fait pas défaut* ». Une réflexion qui, selon l'auteur, doit s'imposer en posant une série de questions sur ce qui est attendu de la lutte contre la fracture numérique. De son côté, Ndiaga Loum [2008, p. 92] montre, entre autres, comment le paradigme informationnel développé dans les pays du Nord est repris, « travaillé » ou « retravaillé » dans ses grandes lignes dans les orientations politiques africaines affichées sur la société dite de l'information, au travers les discours accompagnateurs des programmes continentaux, comme le NEPAD, par exemple.

Certains auteurs ont cherché à substitué d'autres termes à celui de « fracture ». Alain Kiyindou, par exemple, souligne la non neutralité de ce terme parce qu'il « *renvoie à un schisme, un traumatisme nécessitant une intervention rapide* » [2009a, p. 17]. Il préfère parler de « *mutations [...] parfois dues à l'inadaptation des modèles proposés au contexte d'utilisation* ». Selon lui, les inégalités observées en matière d'usage sont liées à d'autres évolutions plus profondes qui sont, en partie, le miroir et la traduction de ségrégations culturelle, sociale et économique qui caractérisent la société actuelle. « *La question la plus cruciale de ce siècle, selon l'auteur, est donc de savoir comment concilier ces nouveaux outils avec la complexité du contexte d'utilisation* » [Kiyindou, 2009b, p. 5].

Cependant, les analyses portées sur la question de la fracture numérique opposant les pays du Nord et les pays des Suds omettent, à notre sens, un aspect de plus en plus visible : celui des disparités et des clivages sociaux au sein même de ces pays des Suds. Combien sont les personnes, issues de classes sociales aisées, dans les pays des Suds, qui ont accès aux technologies de communication les plus sophistiquées et les plus récentes,

¹⁷ Voir, entre autres, l'article d'Alain Rallet et Fabrice Rochelandet paru en 2004 dans le numéro 127 de la revue *Réseaux* et l'ouvrage coordonné par F. Granjon, B. Lelong et J.-L. Metzger, 2009, *Inégalités numériques. Clivages sociaux et modes d'appropriation des TIC*, Paris : Hermès/Lavoisier, 254 p.

synonymes, pour une grande part d'entre elles, de modernisation et de mode de vie occidental. Il y a donc lieu de se poser la question de l'accès aux TICs et de leurs usages et leur articulation avec les inégalités socio-économiques au sein d'une société [George, 2008]. Une telle perspective permettra d'évaluer plus finement les disparités en matière d'accès aux TICs et à leurs usages. L'exemple donné par Clarisse Didelon [2009, p.144] concernant la fréquentation des cybercafés en Inde est édifiant. Elle indique comment en réalité ces centres d'accès à l'Internet sont plus fréquentés par les jeunes issus de classes sociales moyennes, disposant d'équipements connectés mais proposant un débit moins performant que celui dont ils peuvent bénéficier dans les cybercafés, sans parler des types de contenus consultés sur les sites web visités, évitant par la même occasion les pressions familiales.

Une telle perspective permettra, plus globalement, de sortir d'un modèle d'analyse fondé sur une « *dictature des chiffres* » imposé par les organisations supranationales [Guignard, 2009, p. 64].

3.3. De « l'idéologie du développement » à la véritable marge de manœuvre des pays des Suds

Cette « dictature des chiffres » réduisant les stratégies de communication pour le développement à une série d'indices comme le taux d'équipement en téléphonie ou en micro-ordinateurs ne date pas des deux éditions du SMSI avec le DAI (Digital Acces Indice). Elle trouve son origine dans les années soixante-dix et plus particulièrement dans le rapport de la conférence internationale sur les stratégies et politiques en informatique, co-organisée par l'Unesco et l'IBI en 1978 à Torremilinos en Espagne.

« L'expérience des pays industrialisés prouve que l'informatique, née du progrès, peut, en retour, accélérer le développement. Elle est en mesure, par une meilleure gestion des ressources, de contribuer à atténuer l'écart qui les sépare des pays nantis. »¹⁸

D'autres organisations supranationales continuent de véhiculer le même discours. On peut lire, par exemple, dans un document de 1994 émanant de la Commission des communautés européennes, des propos similaires concernant cette fois l'importance des télécommunications dans le développement :

¹⁸ IBI-Unesco, 1978, *Rapport général de la conférence sur les stratégies et politiques nationales informatiques*, Torremolinos, p. 17.

« Le lien entre les télécommunications et le développement existe et peut être illustré aux échelons international, régional et national. Un tel lien est reflété de manière quantitative dans la forte corrélation entre les télécommunications et la croissance économique notamment pour les pays qui dépendent du tourisme et pour les économies de ville-Etat ou insulaires telles que Singapour et Hong Kong. Les estimations d'une simple analyse de corrélation montrent qu'une augmentation de 1 % de la téledensité correspond à un accroissement de 1 % ou plus du PIB par habitant »¹⁹.

De tels propos reposant sur la mesure d'inégalité d'accès aux TICs dissimulent, par la même occasion, des phénomènes de domination entre pays. Il s'agit là d'une idéologie du développement, au sens de Daniel Holly [1981, p. 72], qui consisterait, à travers des projets de développement, à véhiculer des normes pour resserrer l'articulation de la structure du système mondial. La réduction de la « fracture numérique » entre Nord et Suds, et la série de programmes qui tente de l'opérationnaliser, n'est qu'un moyen, parmi d'autres, pour exiger des pays des Suds de se soumettre aux normes internationales et moins de répondre à la demande sociale en matière d'utilisation des TICs. Le développement de l'administration électronique dans la majorité des pays africains peut être cité en exemple. La mise en place de tels dispositifs, dans beaucoup de pays des Suds, est pensée davantage en fonction d'exigences en matière de sécurité et d'interopérabilité des systèmes informatiques, dans le but de favoriser les normes en matière de commerce international [Benchenna, 2010].

Ce constat interpelle sur une question plus globale, celle de la marge de manœuvre dont disposent les États des pays des Suds à exercer véritablement leur autorité sur un nombre de domaines qui relevaient jusque-là de leur champ spécifique de compétences. Traitant de la déréglementation et de la libéralisation du secteur des télécommunications au Sénégal et en Afrique du Sud, Kane montre comment elles ont échappé à la souveraineté des États et ont été régies par des organisations transnationales de gouvernance [Kane, 2008, p. 91]. L'auteur revient sur les causes de la déréglementation et de la privatisation des télécommunications en Afrique et précise que le discours de légitimation de celles-ci trouve en premier lieu son inspiration dans une série de

¹⁹ Commission des Communautés Européennes, 1994, *Télécommunications et développement : le rôle de l'Union européenne*, document de travail des services de la commission, SEC(94) 428, 48 p.

défaillances structurelles qui se matérialisent, entre autres, dans la faiblesse de la densité téléphonique, dans la vétusté des infrastructures, dans la mauvaise qualité du service qui en découle, dans la répartition inégale de la population sur le territoire, dans la quasi-absence d'investissements publics pour rénover le réseau existant ou l'étendre aux zones rurales, dans la situation financière problématique des opérateurs publics en situation de monopole et dans l'incapacité financière des Etats à faire face aux coûts engendrés par le coût de l'électrification et de la connexion au réseau téléphonique des zones rurales ou enclavées. D'autre part, la déréglementation est également l'aboutissement de pressions externes exercées par des organisations transnationales de gouvernance, des institutions financières internationales et des pays disposant de moyens d'influence. La montée en puissance des discours néolibéraux, le pouvoir contraignant de l'OMC avec la prééminence de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services) et les principes de gouvernance édictés par l'UIT sont autant de facteurs externes à prendre en compte dans les raisons de la déréglementation et la privatisation des opérateurs historiques, malgré la variété des contextes et des cadres institutionnels nationaux.

Le développement de cet exemple montre comment, en fin de compte, les pouvoirs politiques dans beaucoup de pays africains, confrontés à une série de difficultés, se trouvent démunis devant les exigences de certains pays du Nord et organisations internationales en matière de stratégies et politiques des TICs en particulier et face à la question de la communication pour le développement en général. Il interpelle sur la question de la coopération entre pays du Nord et pays du Sud en matière de TIC, sur ses finalités et sur le rôle joué par les organisations internationales dans ce domaine. Comment cette question est-elle abordée par la recherche sur les TIC dans les pays des Suds ?

4. Les rapports Nord-Sud de moins en moins interrogés

Si les recherches consacrées aux questions de transfert des TICs durant les années 70 et 80 sont riches en questionnements sur les rôles joués par les pays du Nord ou par les multinationales (voir par exemple les travaux d'Armand Mattelart), force est de constater que peu de recherches leur sont consacrées depuis le milieu des années 90, alors que, d'une part, leur implication dans des projets de « développement » est de plus en plus forte et que, d'autre part, le discours sur la place des pays des Suds dans « la mondialisation » est souvent associée, à tort ou à raison d'ailleurs, sur le rôle que doivent jouer les TICs dans

ce processus. À titre d'exemple, très peu de recherches se sont intéressées aux conditions de privatisation des opérateurs télécoms dits « historiques » dans des pays africains et leur acquisition, partielle mais majoritaire, par des opérateurs télécoms des pays du Nord, Vivendi au Maroc et Orange au Sénégal, par exemple. La même remarque vaut pour les stratégies, en Afrique, d'entreprises comme Google, Facebook sans oublier IBM, présente sur le continent depuis presque un siècle. Très peu de chercheurs se sont intéressés également au rôle joué par l'UIT dans les nouvelles reconfigurations des télécommunications dans les pays africains. Il en va de même pour les rôles joués par d'autres organisations internationales comme l'Unesco ou l'Organisation internationale pour la francophonie, à l'ère du numérique. Comment expliquer cet état de fait ? Pourquoi les chercheurs s'intéressent-ils de moins en moins à ces questions ? Une hypothèse de travail, qui reste à vérifier, serait à trouver non seulement dans les difficultés d'accès à des données tangibles et à des archives, souvent inexistantes, permettant une argumentation fondée autour de ce type de questions, mais également dans une forme de désengagement du chercheur.

À titre d'illustration, la lecture des textes publiés sur le portail www.tic.ird.fr, créé en 2005 et archivé depuis 2010, montre que, sur les 39 textes répartis en 6 volumes, aucun ~~texte~~ ne traite du rôle des multinationales dans la diffusion des TICs dans les pays du Sud. Seuls deux textes interrogent directement le rôle joué par les organisations internationales dans le domaine des TICs dans les pays du Sud. Le premier, rédigé par Pascal Renaud, éditeur du portail, traite du projet RIO²⁰ ; le second porte sur l'expérience, passée sous silence, du Bureau intergouvernemental pour l'informatique. Deux textes s'interrogent sur les rapports Nord/Sud à l'ère du numérique. Leurs auteurs s'intéressent plus particulièrement aux projets de numérisation de l'enseignement supérieur. Le premier est issu de la thèse de Pierre-Jean Loiret²¹ qui traite des ravages de l'Université virtuelle africaine en Afrique subsaharienne. Le second, rédigé par l'auteur de ces lignes²², s'interroge sur les nouveaux rapports Nord/Sud dans l'enseignement universitaire francophone, à l'ère du numérique.

D'autres publications ont le mérite d'offrir à la lecture des analyses où les rapports Nord-Sud sont questionnés sous le prisme de l'industrialisation et des transferts technologiques dans les pays des Suds. Mihoub Mezouaghi [2004, p. 27] s'interroge, par exemple, sur la véritable influence des TICs sur les trajectoires nationales de développement. Parmi ses conclusions, ~~celle où~~ il écrit

²⁰ <http://www.tic.ird.fr/spip0d02.html?article177>

²¹ <http://www.tic.ird.fr/spip37c6.html?article146>

²² <http://www.tic.ird.fr/spip7a7a.html?article153>

que « *les délocalisations d'unités de production [des multinationales] dans les économies périphériques n'ont pas nécessairement entraîné un réel transfert technologique* ». Sans fournir d'exemple, l'auteur confirme les constats d'autres auteurs en précisant que

« les firmes multinationales ont transféré des activités manufacturières fortement utilisatrices de main d'œuvre à des filiales-ateliers, qu'elles déplacent au gré des conditions locales de rentabilité et de compétitivité dans un environnement international plus incertain et marqué par la financiarisation des économies. Dans ce cas, les effets d'apprentissage sont réduits, alors que le risque de verrouillage dans des activités manufacturières ne valorisant que peu les compétences techniques locales est élevé ».

Actuellement, les activités délocalisées concernent, entre autres, ce qu'il est convenu de désigner par « relation clients » ou par plateformes de centres d'appel. Nombreuses sont les multinationales, spécialisées dans les TICs ou non, qui ont délocalisé des activités d'assistance commerciale ou technique vers les pays de la rive sud de la Méditerranée (Maroc, Tunisie, Égypte, Sénégal, etc.). Ce type d'activités, conjugué à l'internationalisation des capitaux, participe au renforcement de formes de domination des pays des Suds par les pays du Nord par une division internationale du travail qui obéit à des règles bien précises où la capitalisation de nouveaux savoirs pour les pays des Suds reste très réduite.

Les rapports Nord-Sud liés à la diffusion des technologies de la communication ont également été questionnés et analysés en se focalisant sur les enjeux culturels. Nous pouvons citer, entre autres :

- l'article de Yrjo Littunen, paru en plein débat sur le NOMIC, en 1980. Ce texte traite des problèmes culturels liés à la radiodiffusion directe par satellites. L'auteur se pose, entre autres, la question si l'avènement des satellites remet en cause les cultures nationales et des relations internationales pour conclure que « *la libre circulation de l'information, en tant que principe des échanges culturels internationaux, n'existe pas dans le monde actuel. [Que] les produits culturels (productions artistiques, connaissances scientifiques, ou distractions) ne circulent que des métropoles les plus puissantes économiquement et les mieux structurées vers les entités socio-culturelles dont le potentiel d'échanges culturels est moins développé parce que leurs moyens d'information sont moins puissants, de moins bonne qualité, et moins bien commercialisés sur le plan*

internationale ». D'autre part, l'auteur critique la perspective libérale qui met au centre la liberté de l'individu de choisir ce qu'il veut consommer, en précisant que « *la libre circulation de l'information internationale n'est pas pour demain, car les hypothèses théoriques qui la sous-tendent ne correspondent pas à la réalité des processus culturels. En effet, l'hypothèse qui ignore le plus la nature des processus culturels concerne l'interaction de l'offre et de la demande ; empruntée à la théorie classique du libéralisme économique, elle présume qu'en matière de culture, l'offre est réglée par la demande sur le "marché des idées". Si la faculté de choisir est évidemment fondamentale pour l'homme, les sollicitations et les contraintes du milieu sont si complexes et diverses que l'application aux processus culturels du principe de régulation de l'offre par le jeu de la demande est pratiquement dénuée de sens. En fait, tout un éventail de situations sociales tend à prouver le contraire : en matière de culture, c'est la demande qui est réglée par l'offre* » [Littunen, 1980, p. 319].

- = L'article de Bernard Miège [1987, p. 552-553], « Industries audiovisuelles : renforcement de la domination », va également dans le même sens. L'auteur scrute un ensemble d'aspects concernant la circulation internationale des biens culturels pour insister sur les difficultés auxquelles les pays du Tiers-Monde sont confrontés. Il met en perspective à la fois les importantes transformations en cours dans les médias et les industries culturelles, impulsées par les firmes transnationales et les États dominants, et la complexité de la tâche pour les pays du Tiers-Monde à y faire face.

Avec les développements de l'Internet et du numérique, l'analyse des rapports Nord/Sud semble de moins en moins intéresser les chercheurs, à quelques exceptions comme Misse Misse [2000] qui s'interroge sur l'articulation entre souveraineté et communication internationale à l'ère des TICs. Il fait le constat suivant :

« Les pays d'Asie, d'Amérique du Sud et d'Afrique se demandent à juste titre comment rester maîtres de leur environnement socioculturel et politique tout en se servant des NTIC pour assurer leur développement. Ces pays redoutent les visées impérialistes liées à la généralisation de la société de communication. Ils estiment que les contenus de la communication globale sont en réalité diffusés par les puissances technologiques, industrielles, commerciales, financières, militaires et politiques ».

Un tel constat renvoie immédiatement à une question d'une grande importance : celle des stratégies et des politiques nationales des pays des Suds en matière de TICs.

5. Des stratégies nationales en matière des TICs dans les pays des Suds ?

La question d'élaborer des stratégies nationales en matière de TIC n'est pas nouvelle. Concernant l'informatique par exemple, plusieurs conférences ont été consacrées à la sensibilisation des pays du Tiers-monde sur la nécessité d'élaborer une politique et une stratégie informatiques durant les années soixante-dix. Beer-Gabel [1984, p. 97-99] en dénombre une trentaine sur ce thème (nationales, régionales, internationales). La multiplication de ces manifestations pendant cette période était déjà un indice révélateur à la fois de l'enjeu de l'élaboration de telles politiques et stratégies informatiques, et des difficultés d'un ensemble de pays du Tiers-monde, et plus particulièrement en Afrique, d'avancer dans ce domaine.

Avec le développement de l'Internet, les débats au sein des deux éditions du SMSI et la volonté affichée des décideurs politiques à s'inscrire dans la société dite de l'information, beaucoup de pays africains vont lancer des plans d'actions, portant des noms où la dimension électronique est mise en avant comme *eMaroc 2010*, *e-Algérie 2013*. Structurés autour de plusieurs axes (administration électronique, éducation-enseignement-e-learning, développement de l'industrie TIC, TIC dans les entreprises, usage des TIC, etc.), ces plans d'action sont présentés comme les documents de référence des stratégies et des politiques de ces pays en matière de TICs dans ces pays.

Quel intérêt la recherche scientifique porte-t-elle à l'analyse des politiques publiques des pays des Suds en la matière ? Quelles hypothèses de travail ? Quels résultats ? L'hypothèse centrale, qui guidera nos développements dans cette partie, est qu'il est très difficile pour le chercheur d'aboutir à des analyses critiques de ces politiques dans un contexte le plus souvent hostile à la recherche et où l'accès aux sources reste très restreint.

Si les analyses des stratégies et des politiques nationales en matière de TICs dans les pays des Suds sont assez riches en nombre, elles le sont parfois moins en termes de questionnements qui y sont développés. Les analyses macro qui interrogent les politiques publiques d'un pays en matière de TIC, voire parfois l'absence de ces politiques, sont rares. Il est peu question également

d'analyser les actions des organisations internationales ou intergouvernementales en matière d'aide aux pays africains dans le domaine des TICs. Quand les chercheurs s'intéressent à ces structures, c'est avant tout pour analyser leurs discours et moins leurs actions.

Concernant l'analyse des politiques publiques, le numéro 111 de la revue *Tiers-Monde*, par exemple, paru en 1987, intitulé *Transferts des technologies de communication et développement*, lui consacre un ensemble de contributions où sont présentées et analysées les stratégies de pays comme l'Inde et le Brésil, voire des régions comme les pays arabes, en matière de communication en général ou de satellite en particulier. Certains de ces textes sont peu problématisés. C'est le cas, par exemple, de la contribution de Jaswant Singh Yadava où il est question du cas de l'Inde et de la stratégie de ce pays en matière de communication. L'auteur conclut sa contribution par les propos suivants :

« À partir des analyses précédentes sur la nouvelle ferveur vis-à-vis de l'information et sur les diversités, le développement et les médias en Inde, il apparaît clairement qu'il existe une forte cohérence et d'étroites relations entre les structures sociales, la communication et le processus de développement. L'Inde libre a adopté un régime démocratique fondé sur l'universalité des droits de tous les adultes. »
[Yadava, 1987, p. 640].

À l'inverse, d'autres contributions, plus rares, mettent davantage l'accent sur les difficultés des États africains à préserver leurs autorités en matière de politiques publiques des TICs mises sous influence des organisations internationales comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international ou l'Union internationale des télécommunications. Traitant du cas du Ghana, Comi M. Toulabor [2004, p. 122] conclut par le constat suivant :

« Les NTIC au Ghana soulèvent de nombreuses questions dont la plus importante est celle du rôle de l'État en tant qu'initiateur de politiques publiques, perçues comme un ensemble "de programmes d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou un espace géographique". [...] L'État semble regarder ces cette bouleversante et inquiétante évolution qui se déroule sur son territoire d'un œil presque distrait. On le voit prendre peu

d'initiatives dans ce secteur ni coordonner les actions et les projets initiés par les acteurs sociaux dans un projet-cadre national. Si, en juin 2000, le ministre des Communications signe avec Africa One Ltd et United Communications System International un important contrat qui fournira au Ghana une connectivité mondiale à fibres optiques, en fait, il est maître de peu de chose en matière de NTIC. Sous cet angle, celles-ci sont intéressantes à étudier parce qu'elles révèlent les modalités de fonctionnements de l'État, acteur de développement et vecteur de modernité ».

Une telle assertion conforte le constat fait par Oumar Kane en ce qui concerne les privatisations des télécommunications ou par nous-même dans le rôle joué par les organisations internationales pour exiger de certains pays des Suds d'intégrer dans leur calendrier politique la mise en place de dispositifs comme l'administration électronique.

6. La question des usages

Si la première période, celle des années 70 et 80, a vu une production scientifique très riche sur les TICs dans les pays des Suds, avec des perspectives économiques et politiques, les approches sociologiques, et plus particulièrement celles des usages, font défaut durant la même période. À titre d'exemple, la revue *Tiers-Monde* consacre en 1987 une partie du numéro 111 aux « effets culturels et sociaux de la diffusion des technologies de communication ». Les quatre articles composant cette partie ne traitent pas de la question des usages mais s'inscrivent plutôt dans une perspective d'économie politique de la communication.

Plusieurs raisons sont à l'origine de ce manque. J'en citerai deux. Premièrement, comme le précise Pierre Chambat [1994, p. 254], « *la sociologie des usages des TICs ne constitue pas une sous-discipline reconnue comme de la sociologie disposant, telle la sociologie du travail, d'une légitimité repérable à des signes institutionnels. Elle désigne une préoccupation, un intérêt marqué pour un type de problèmes qui se situent au croisement des trois disciplines : la sociologie de la technique, la sociologie de la communication et la sociologie des modes de vie* ». Deuxièmement, ce champ de recherche était, durant cette période du milieu des années 80, au début de sa constitution et commençait à

peine à s'imposer comme une perspective, parmi d'autres, en France²³. Bernard Miège [2004, p. 116-117] fournit des éléments d'appréciation allant dans ce sens, quand il écrit :

« l'intérêt croissant pour l'action des récepteurs des discours et des usages des médias ne relève-t-il pas seulement d'une exigence méthodologique ; il est également une question qui se pose aux promoteurs des médias et des TIC en formation, la diversification des offres de produits (désormais tous marchands) requérait une connaissance fine des procès de formation des usages. La recherche en communication s'est donc trouvée confrontée à des demandes d'industriels ou de décideurs publics ; en France, par exemple, cela a donné lieu à des travaux d'un intérêt variable, et à certaines dérives, comme celles qui accordent un rôle décisif aux usagers dans la conception même des produits et des services ».

Cependant, si la question des usages des TICs dans les pays des Suds n'a pas intéressé la recherche académique durant les années 70 et 80, il n'en était probablement pas de même pour les initiateurs d'expérimentations communicationnelles de tout genre. Ces pays ont servi parfois de laboratoires pour tester des dispositifs afin de les déployer plus tard dans les pays du Nord. Dans son livre *Le satellite éducatif*, Pierre Mœglin [1994, p. 243], exemples à l'appui, s'interrogeait en ces termes : *« Ces pays ne sont-ils pas, avec la bénédiction des organisations internationales, des laboratoires en grandeur réelle ouverts aux expériences les plus audacieuses et, à certains égards, trop risquées pour être d'emblée mise en œuvre dans les pays développés ? ».*

La diffusion de la micro-informatique et les développements technologiques qui s'ensuivront depuis, dans les télécommunications et les réseaux (miniaturisation, compression et numérisation des données, multimédia, accès à l'Internet, téléphone portable) vont élargir les applications et les usages qui affectent des domaines comme l'information, l'éducation, la culture. Avec le développement d'usages pensés comme des *« modes d'utilisation se manifestant avec récurrence, sous la forme d'habitudes relativement intégrées dans la quotidienneté »* [Lacroix, Moeglin, Tremblay, 1992], nous observons un certain intérêt porté à la question des usages des TICs dans les pays africains, et ce depuis le début des années 2000. Certains jeunes chercheurs, le plus

²³ Voir également l'article de Josiane Jouët (2000), Retour critique sur la sociologie des usages, *Réseaux*, N° 100, pp. 487-521.

souvent dans le cadre de thèse ou de mémoire de fin d'études, vont réaliser des travaux centrés sur les usages de l'Internet par les étudiants ~~dans les~~ dans les campus numériques francophones [Guilaine Thébault, 2009] ou dans les cybercafés. Mais nous sommes encore loin de recherches intégrées mobilisant plusieurs chercheurs sur un ou plusieurs terrains donnés.

Des ouvrages collectifs font également état de la recherche en la matière. C'est le cas du livre coordonné par Annie Chéneau-Loquay [2004a]), *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, où la question des usages sera développée dans sept textes, sur les quatorze contributions de l'ouvrage. Y sont développés, entre autres, les usages de l'Internet dans les accès publics. Sont mis en exergue les disparités entre régions d'un même pays pour accéder à l'Internet, voire même au sein d'une même ville, et les types d'usages de l'Internet par les internautes observés. D'autres contributions portent plus sur les utilisations du téléphone portable, par exemple chez les commerçants de Kayes au Mali.

Et pour finir, avec ce qui est désigné depuis décembre 2010 de « Printemps arabe », nous observons un certain intérêt pour certaines questions comme le rôle joué par les réseaux dits sociaux dans les « révolutions arabes ». Plusieurs manifestations et écrits y sont consacrés. En 2012, un colloque a eu précisément pour thème « Les usages et pratiques des publics dans les pays du Sud : des médias classiques aux TIC ». Il est très dommageable par exemple de remarquer dans ce type de manifestations l'absence de préoccupation des chercheurs autour de problématiques comme la question des libertés individuelles à l'ère du numérique dans ces pays. Il est également regrettable d'entendre encore certains chercheurs soutenir les thèses déterministes réduisant la question des soulèvements populaires dans les pays arabes à l'utilisation des réseaux dits sociaux.

7. Economie informelle et TIC

Une des thématiques qui marque, durant la décennie 2000, les travaux de recherches sur les TICs dans les pays des Suds est l'articulation entre économie informelle et TICs. Initiée en France par la géographe Annie Chéneau-Loquay [2004b]), cette thématique va donner lieu à quelques monographies portant, entre autres, sur les cas du Sénégal et du Maroc. L'originalité d'une telle perspective est qu'elle met à mal le modèle diffusionniste des TICs dans les pays d'Afrique. Elle met l'accent sur les modes d'appropriation spécifiques des TICs dans les pays d'Afrique qui se font par le

bas et qui se nourrissent à la fois du « *faible niveau de vie moyen des populations, comparé au coût du matériel et de la communication elle-même* » mais également de l'inventivité des acteurs sociaux.

« Cela donne lieu à une prolifération d'espaces de taille diverse (petit tablier sur le trottoir où se loue un téléphone mobile, kiosque pour un téléphone fixe, multiples télécentres équipés de plusieurs postes téléphoniques, petites boutiques à services divers, dont un ou deux ordinateurs connectés, vastes centres high-tech, qui se développent sur un mode à la fois formel et informel et se différencient selon les lieux (dans les centres villes des capitales, se trouvent les cybercentres high-tech fréquentés surtout par les touristes, les étrangers, les hommes d'affaires et les étudiants ; dans les zones résidentielles périphériques de la classe moyenne se situent plutôt de petits établissements mixtes, donnant accès à la fois au téléphone et à Internet ; plus on va vers les quartiers pauvres, plus les cyber-centres privés se raréfient pour être remplacés par les accès communautaires gérés par des ONG). Ainsi, loin d'être déterritorialisé, l'usage des NTIC en Afrique crée de nouveaux modes d'occupation de l'espace, des territoires bien identifiés qui, partout, témoignent d'une adaptation aux pratiques sociales de populations pauvres et donc à une économie informelle qui domine largement » [Chénau-Loquay, 2004b].

En partant du cas du Sénégal, Thomas Petit-Pszenny [2007] met en avant les raisons à l'origine du développement des activités issues de l'économie informelle dédiée aux TICs. « *La faiblesse des États, l'incapacité du marché à répondre à une demande considérée comme insolvable ont laissé une grande place à de nouveaux acteurs dans le secteur des télécommunications* ». Des centres téléphoniques et des cybercafés sont créés le plus souvent par des jeunes pour répondre à une demande sociale. « *À Dakar, chaque pâté de maisons a en plus de sa « boutique », de son « kiosque à pain », de son terrain de foot, son centre téléphonique* ». Si de telles activités sont créatrices de valeur, elles ne sont pas dénuées du lien social qu'elles peuvent procurer. « *L'aspect collectif de l'utilisation des télécoms contribue à les inscrire dans les relations sociales, dans la culture locale. L'aspect humain est réintroduit par le* »

gérant » servant de médiateur entre les utilisateurs et la technique. Celle-ci n'est plus désincarnée, inhumaine et incompréhensible mais trouve sa place dans un territoire, dans un faisceau de relations sociales, elle est traduite par un intermédiaire humain qui la rend accessible ». L'auteur va également mettre l'accent sur le caractère inventif des activités issues de l'économie informelle dans le secteur des TIC au Sénégal.

De telles perspectives apportent certainement des connaissances nouvelles quant aux modes spécifiques d'appropriation des TICs dans les pays d'Afrique. Cependant, elles ne mettent pas l'accent à notre sens :

- sur le caractère ambivalent des activités issues de l'économie informelle dans le secteur des TICs. Certes, ces activités permettent de donner accès aux TICs au plus grand nombre d'utilisateurs potentiels mais, en même temps, elles sont porteuses de nouvelles formes de domination. En prenant le cas marocain, et en nous intéressant aux activités de commercialisation des DVD contrefaits, nous avons essayé de montrer comment cette activité contribue au renforcement d'une nouvelle forme de dépendance culturelle et où les vendeurs et les consommateurs en deviennent les acteurs [Benchenna, 2011] ;
- sur les relations floues que les acteurs économiques formels entretiennent avec les acteurs œuvrant dans l'économie informelle. L'exemple du premier opérateur télécom au Maroc est édifiant. Ce dernier utilise les réseaux de l'économie informelle comme moyen pour atteindre le maximum de clients mais également pour réduire ses charges fixes en externalisant les activités de commercialisation des cartes prépayées et des cartes SIM [Benchenna, 2012].
- sur les répercussions écologiques de la commercialisation de matériels d'occasions importés des pays d'Europe.

À noter, l'ouvrage collectif, probablement le plus complet sur le sujet jusqu'à ce jour, coordonné par Tristan Mattelart [2011], sur *Les voies souterraines de la mondialisation culturelle*.

Conclusion

Quels enseignements peut-on tirer de l'état très partiel de la recherche sur les TICs dans les pays des Suds, développé ci-dessus ?

1. Centrée autour de la question de l'accès aux TICs dans les pays des Suds, la recherche en la matière a vu se développer des travaux tout d'abord autour de la notion de « transfert de technologies de communication » durant les années 70 et 80 pour s'intéresser à une autre notion, la « fracture numérique », imposée depuis le milieu des années 90 par les organisations internationales.
2. Si les débats autour de la notion de transfert des TICs étaient polarisés entre deux paradigmes diamétralement opposés (paradigme de la modernisation et celui de la dépendance), force est de constater une certaine distanciation de la part des nouvelles générations de chercheurs, qui dissimulerait, à notre sens, une forme de désengagement. En effet, nous sommes de plus en plus loin des analyses critiques que certains auteurs ont pu développer, par exemple, sur le rôle des multinationales durant les années soixante-dix et quatre-vingts dans la diffusion des TICs ou sur la nature des rapports de domination des pays du Sud par les pays du Nord. Peu de chercheurs de la nouvelle génération s'intéressent à ces questions. Peu d'entre eux épousent une posture critique autour de ces questions. Pourtant ces rapports de domination ne se sont pas effacés. Ils ont pris de nouvelles formes. Les TICs y deviennent parfois des outils incontournables pour exercer cette domination. Dans certains cas, la marge de manœuvre dont disposent les États des pays des Suds pour exercer véritablement leur autorité se trouve réduite.
3. Très souvent « collée » à l'actualité des débats dans les sphères internationales, la recherche s'est peu intéressée à des analyses rétrospectives permettant de bénéficier du recul nécessaire pour une réflexion à froid sur la question de l'intégration des TICs dans les pays des Suds. Notons cependant que de telles perspectives sont difficiles à entreprendre pour plusieurs raisons (difficulté d'accès aux archives, hostilité des terrains au travail du chercheur, etc.).
4. Si les recherches sur les TICs dans les pays des Suds se sont intéressées aux évolutions technologiques durant les quarante années (radio, télévision, vidéo, Internet, téléphone portable, etc.) et leur mobilisation dans des secteurs comme l'éducation, le monde de l'entreprise, les usages domestiques, nous constatons également un intérêt pour le rôle joué par l'économie informelle, fortement présente dans ces pays, dans la diffusion des TIC.

5. Les constats faits sur les caractéristiques de ce champ de recherche sont, à notre sens, des pistes de réflexions qui méritent d'être affinées et appuyées par des études plus ciblées. Il s'agit d'éléments d'amorce pour que se constitue une réflexion plus solide mobilisant un débat entre chercheurs s'intéressant aux problématiques liées aux TICs dans les pays des Suds. Ce débat nécessaire sera à notre avis l'occasion pour identifier les chercheurs travaillant autour de cette question. Il est regrettable par exemple que les recherches anglophones dans ce domaine soient peu connues des chercheurs des pays francophones.

Références bibliographiques

- BENCHENNA A., 2000, *Genèse et contexte de l'introduction des micro-ordinateurs dans les établissements scolaires au Maroc : analyse rétrospective des jeux des acteurs*, 555 p., 2 volumes, Thèse sous la direction de Pierre Moeglin, Université Paris 13.
- BENCHENNA A., 2002, « Coopération Nord-Sud en matière d'informatique : une entreprise difficilement réalisable », in *Actes du sixième colloque Histoire de l'informatique et des télécommunications*, pp. 29-51.
- BENCHENNA A., 2006a, « L'Unesco : des origines de la coopération internationale en matière d'informatique au contexte conflictuel de la création du programme intergouvernemental d'informatique », *Communication*, vol. 25/1. Texte accessible à l'url suivant : <http://communication.revues.org/index1452.html>
- BENCHENNA A., 2006b, « Réduire la fracture numérique Nord-Sud : une récurrente croyance des organisations internationales ? », *Terminal*, n° 95-96, pp. 33-45.
- BENCHENNA A., 2008, « Université à l'ère du numérique : vers de nouveaux rapports entre les pays du nord et les pays du Sud », *Distances et savoirs*, vol. 6, n° 1, pp. 99-116.
- BENCHENNA A., 2010, « L'administration électronique au Maroc : entre exigences internationales et réalités nationales », *Les enjeux de la communication*, texte accessible en ligne à l'url suivant http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux/2010-supplementA/Benchenna/index.html

- BENCHENNA A., 2011, « Les produits culturels issus de la contrefaçon au Maroc : outils de renforcement de la dépendance culturelle ? » In MATTELART, Tristan (sous la direction), *Piratages audiovisuels : les voies souterraines de la mondialisation culturelle*, Paris, de Boeck-INA, pp. 101-122.
- BENCHENNA A., 2012, « Diffusion des TIC au Maroc : rôle ambivalent de l'économie informelle ? » Texte à paraître
- BEER-GABEL J.C, 1984, *Informatisation du Tiers-monde et coopération internationale*, Paris, Documentation Française, 140 p
- BOAFO K., 1987, « Transferts des nouvelles technologies en Afrique », Revue *Tiers Monde*, Transferts des technologies de communication et développement, sous la direction de Yvonne MIGNOT-LEFEBVRE, Volume XXVIII – N° 111, Juillet-Septembre 1987, pp 643-650.
- CHAMBAT P., 1994, « Usages des technologies de l'information et de la communication (TIC) : évolution des problématiques », *Technologies de l'information et société* , vol.6, n°3, pp. 249-270.
- CHAPUIS Robert J., 1992, « L'économie des machines à communiquer », *Culture technique*, n°24, pp. 10-17
- CHÉNEAU-LOQUAY A, 2003, « Fracture numérique : un concept à soumettre à la question », *NETSUDS*, N° 1, Paris, l'Harmattan - AFRICANTI – CEAN, pp. 1-5.
- CHÉNEAU-LOQUAY A. (sous la direction), 2004a, *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, Paris, Karthala – MSHA, 322 p.
- CHÉNEAU-LOQUAY A., 2004b, « Comment les NTIC sont-elles compatibles avec l'économie informelle en Afrique », texte accessible à l'url suivant : www.africanti.org/IMG/articles/AFRIACL.pdf, 19 p.
- CURRAN D. W., 1990, *Tiers-monde : évolution et stratégies de développement*, Paris, Eyrolles, 143 p.
- DE LA HAYE Y., 1984, *Dissonances : critique de la communication*, Paris, La Pensée sauvage, 191 p.
- DELAHAIE H., 1984, Les enjeux du transfert technologique en informatique, Dans AIERI, Association développement et progrès, *Table ronde : le Tiers-monde face aux technologies modernes de l'information et de la communication*, Paris, 1984, document polycopié, 62 p et annexes.

- DELAPIERRE M. ; ZIMMERMANN J-B., 1987, « Politiques informatiques du Tiers-monde : la nécessité de stratégies doubles », *Revue Tiers-Monde*, Volume XXVIII, N° 111, pp.523-534.
- EMMANUEL A., 1981, *Technologie appropriée ou technologie sous-développée*, Paris, PUF, 189 p.
- GEORGE E., 2008, « Les classes sociales sont-elles solubles dans l'Internet ? », *Communication au GT 13 sociologie de la communication*, Congrès de l'AILF, Istanbul, 11-13 juillet, 8 p. Texte accessible à l'url suivant : www.certop.fr/DEL/IMG/pdf_George_2008.pdf
- GHEBALI V-Y., « L'UIT et le rapport de la Commission indépendante pour le développement mondial des télécommunications », *Annuaire français de droit international*, volume 31, 1985. pp. 671-685
- HOLLY D., 1981, *L'Unesco, le Tiers-monde et l'économie mondiale*, Montréal/Genève, Presse de l'Université de Montréal/Institut universitaire de Hautes études internationales, 175 p.
- HUSSAIN Z. et RAY V. (ed), 2000, *Medias and Communication in the Third World*, New Delhi, Kanishka Publishers, 249 p.
- JOÛET J., 1979, « Critique de l'utilisation des media légers dans le Tiers Monde », *Revue Tiers-Monde*, tome 20, n°79. pp. 549-562.
- JOÛET J., 1992, « Pour une relecture de la société d'information », in CHAMBAT Pierre, *Communication et lien social*, Editions Descartes, Paris, pp.177-190
- JOÛET J., 2000, « Retour critique sur la sociologie des usages », *Revue Réseaux*, n°100, pp. 489-521.
- KANE O., 2008, « Univers discursif et réforme des télécommunications : étude comparée du Sénégal et de l'Afrique du Sud », *Revue africaine des médias*, Volume 16, numéro 2, pp. 87-104
- KIYINDOU A. (sous la direction), 2009a, *Fractures, mutations, fragmentations : de la diversité des cultures numériques*, Paris, Hermès-Lavoisier, 257 p.
- KIYINDOU A., 2009b, *Contribution à l'analyse des problèmes communicationnels du développement dans le cadre de la société de l'information*, Mémoire en vue de l'habilitation à diriger les recherches, sous la direction de Michel Mathien, document polycopié, 342 p.
- LACROIX, J.-G., MØGLIN, P. et TREMBLAY, G., 1992, « Usages de la notion d'usage : NTIC et discours promotionnels au Québec et en France », *Les*

Abdelfettah BENCHENNA

nouveaux espaces de l'information et de la communication, in : Actes du 8^e Congrès national des sciences de l'information et de la communication, Lille, mai 1992.

LERNER D., 1958, *The Passing Of Traditional Society. Modernizing the Middle East*, New York, Free Press.

LITTUNEN Y., 1980, « Les problèmes culturels liés à la radiodiffusion directe par satellites », *Revue internationale de sciences sociales*, Paris, Editions Unesco, Volume XXXII, N° 2, pp. 302-324.

LOUM N., 2008, « La participation africaine à la société de l'information : pour une théorie critique » in Eric GEORGE et Fabien GRANJON (sous la direction), *Critiques de la société de l'information*, Paris, L'Harmattan, pp. 89-104.

MATTELART A., 1976, *Multinationales et systèmes de communication : les appareils idéologiques de l'impérialisme*, Paris, Editions Anthropos,

MATTELART A., SCHMUCLER H., 1983, *L'ordinateur et le tiers-monde : l'Amérique latine à l'heure des choix télématiques*, Paris, Cahiers libres 374/F. Maspéro, 206 p.

MŒGLIN P., 1994, *Le satellite éducatif : média et expérimentation*, Paris, Editions CNET-Réseaux, 321 p.

MOWLANA H., WILSON L. J., 1990, *Communication, technologie et développement*, Etudes et documents d'information, N° 111, Paris : Unesco, 65 p. Document accessible à l'URL suivant <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001343/134365fo.pdf>

MICHEL, M., 2005, *Décolonisation et émergence du Tiers-monde*, Paris, Hachette, 271 p.

MIEGE B., 1987, « Industries audiovisuelles : renforcement de la domination » *Revue Tiers Monde*, Transferts des technologies de communication et développement, sous la direction de Yvonne MIGNOT-LEFEBVRE, Volume XXVIII – N° 111, pp.543-553.

MIEGE B., 2003, « Les TIC : un champ marqué par la complexité et un entrelacs d'enjeux », in Bernard Miège et Gaëtan Tremblay, *2001 Bagues – Globalisme et pluralisme, Volume 1 : Tic et société*, Lava, Presses de l'Université de Laval, pp. 63-77.

MIEGE B., *L'information-Communication, objet de connaissance*, Paris, De Boeck-INA, 248 p.

TIC et pays des Suds : lecture partielle dans quarante années de recherche :
1970 - 2010

- MIEGE B., 2007, *La société conquise par la communication, III – Les TIC entre innovation technique et ancrage social*, Grenoble, PUG, 235 p.
- MIGNOT-LEFEBVRE Y., 1994, « Technologies de communication et d'information : une nouvelle donne internationale ? », *Tiers-Monde*, Tome XXXV – N° 138, pp. 245-277.
- MEZOUAGHI M., 2004, « TIC et globalisation : les enjeux industriels pour les pays en développement », in Annie Chéneau-Loquay, *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, Paris, Karthala/MSHA, pp.25-40.
- MISSE M., 2000, « Communication internationale et souveraineté nationale : le problème des "ingérences" dans le nouvel ordre mondial », *Les Enjeux de la communication*, Grenoble, Revue en ligne, texte accessible à l'url suivant : http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux/2000/Misse/index.php
- MISSE M., KIYINDOU A., 2009, « Communication et changement social en Afrique et dans les Caraïbes : bilan et perspectives », Introduction aux actes du colloque, texte accessible à l'url suivant : http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux/2009-supplement/02-Introduction-MisseKiyindou/index.php
- MUSSO, P. (sous la direction), 1994, *Communiquer demain : nouvelles technologies de l'information et de la communication*, Paris, Editions de l'aube, 287 p.
- PEJOUT N., 2003, « Les nouvelles technologies de l'information et de la communication en Afrique du Sud : les mots de la fracture ou la rhétorique du numérique », *NETSUDS*, N° 1, Paris, l'Harmattan - AFRICANTI – CEAN, pp. 7-24.
- PETIT-PSZENNY T., 2007, « Technologies de l'information et économie informelle : Le cas du Sénégal », texte accessible à l'url suivant : www.osiris.sn/Thomas-Petit-Pszenny-Technologies.html
- REEVES G., 1993, *Communications and the « Third World »*, London and New York, Routledge, 227 p.
- ROGERS E. M. et SHOEMAKER F.F., 1971, *Communication of Innovations: A Cross-Cultural Approach*, New York, Free Press
- ROGERS E. M., 1986, *Communication Technology : The New Media in Society*, The Free Press, 273 p.

Abdelfettah BENCHENNA

- SALOMON J-J., LEBEAU A., 1988, *L'écrivain public et l'ordinateur : mirages du développement*, Paris, Hachette, 269 p.
- SCHRAMM, W., 1964, *Mass Media and National Development : The Role Of Information in the Developing Countries*, Stanford, Stanford University Press
- SCHRAMM, W., 1979, *Médias de masse et développement national*, Publication de la commission internationale d'étude des problèmes de la communication, N° 42. Document à l'intention de la commission internationale d'étude des problèmes de la communication créée en application de la résolution 100, et les notes d'orientation relatives au Plan à moyen terme, adoptées par la Conférence générale de l'Unesco à sa dix-neuvième session, 29 p. Texte accessible sur le site unesdoc.unesco.org/ulis/
- SERVAES J., SCHIELDS P., 1988, « Le transfert des technologies de l'information et son impact sur le développement », *Revue TIS*, volume 1 N° 2, pp. 77-93.
- SHRAMM W., WINFIELD G. F., 1962, *Utilisations nouvelles de la communication de masse pour favoriser le développement économique et social*, Unesco, WS/1163.109 – MC, 22 p
- TOULABOR C. M., 2004, « Les TIC au Ghana ou la perte de l'Etat dans le cybercosmos », in Annie Chéneau-Loquay, *Mondialisation et technologies de la communication en Afrique*, Paris, Karthala –MSHA, pp. 105-122)
- YADAVA J. S., 1987, « Communication et construction nationale », *Revue Tiers-Monde, Transferts des technologies de communication et développement*, Tome XXVIII N° 111, Paris, PUF, pp. 627-641.